



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 13 juillet 2021

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal ainsi que la liste des dépenses à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>.

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>.

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée ainsi que de l'assemblée extraordinaire du 22 juin, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 111 167 \$.
- 2 Rapport des activités des élu(e)s durant le mois de juin :
 - 2.1 Le CCU se réunira le 14 juillet. On procédera au remplacement des bannières suspendues aux luminaires du village ainsi qu'à la réfection des panneaux d'accueil aux entrées de la municipalité.
 - 2.2 Deux conseillers n'ont rien à déclarer.
 - 2.3 Un conseiller est actuellement en vacances.
 - 2.4 Le conseiller à la sécurité publique fait état du fait que les deux prochains versements d'honoraires pour les services de la SQ ont été reportés au 30 septembre et au 1er décembre.

Il annonce qu'en raison des contraintes imposées par la pandémie, les pompiers ne pourront pas circuler de maison en maison cette année et qu'un questionnaire sera expédié par la poste aux Saint-Marcois afin de connaître leurs besoins en matière de prévention à domicile. Chaque unité résidentielle y trouvera un code d'accès confidentiel à une adresse internet où pourront être consignées les réponses au sondage.
 - 2.5 Le Maire souligne que deux cadets de la police circuleront dans les quatre municipalités riveraines durant les mois de juillet et août.

- 3 Les membres du conseil approuvent le 4e versement au montant de 41 200 \$ pour les travaux de réparation du ponceau de la rue Comtois.
- 4 Afin de rendre plus sécuritaire l'intersection de la Montée Verchères et de la rue Ladouceur, la Municipalité demande au MTQ l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide.
- 5 Afin d'accélérer le balayage de la rue Richelieu et de la Montée Verchères au printemps, la Municipalité demande au MTQ de lui accorder le contrat au lieu d'effectuer lui-même le travail.
- 6 Des changements sont effectués au personnel du SSI suite au déménagement de deux pompiers et à l'embauche d'un nouveau ainsi qu'à la nomination d'un nouveau Lieutenant.

7 QUESTIONS DES CITOYENS PRÉSENTS

- 7.1 Interrogé sur la tenue de l'assemblée extraordinaire du conseil tenue le 22 juin dont l'avis de convocation n'avait pas été communiqué aux citoyens via le bulletin municipal Citoyens branchés, le Maire répond que l'annonce officielle avait dûment été affichée à l'entrée du bureau municipal et de l'église, conformément aux exigences de la loi...

Cette assemblée avait pour but d'accorder aux personnes âgées de 70 ans et plus le jour de l'élection la possibilité d'exercer par correspondance leur droit de vote.

- 7.2 Un citoyen signale une augmentation notable de la vitesse des véhicules sur les routes de la municipalité et suggère l'installation d'un afficheur radar de vitesse à l'entrée sud du village. Il déplore en outre qu'un nombre très réduit de citoyens assistent aux assemblées publiques du conseil municipal par rapport aux années antérieures. À ce sujet, le Maire répond qu'il ne connaît pas la cause de cette diminution.

- 7.3 À la demande d'un citoyen qui avait déjà posé par écrit des questions relatives à la diffusion vidéo des séances du conseil durant la pandémie, le Maire redonne la même réponse : *l'achat de l'équipement requis à cet effet n'ayant pas été prévu au budget 2021, la Municipalité ne pouvait pas en faire l'acquisition.* Prié de préciser le coût d'un tel équipement, sans répondre à la question le Maire se contente de répéter que les membres du conseil ont décidé de ne pas diffuser les assemblées par vidéo.

- 7.4 À la question de justifier l'adoption hâtive dès janvier du règlement #1-2021 (qui, afin de compenser l'impôt désormais prélevé (*) sur l'allocation annuelle autrefois non imposable (2907 \$ pour les conseillers et 8723 \$ pour le maire) pour leurs dépenses de fonction, accorde désormais **un jeton de présence de 45 \$** aux membres du conseil pour chacune de leurs participations à des rencontres du « comité plénier »), le Maire se contente de dire qu'il n'y a eu que trois rencontres de ce type depuis janvier sans répondre sur le fond de la question.

(*Extrait textuel d'un courriel envoyé par un conseiller en date du 12 janvier 2021 : « *j'ajoute afin d'être claire que cette décision du conseil ,pour ce projet de jetons a été proposé, suite à la décision du gouvernement*

fédéral en 2019 d'imposer les allocations de dépenses d'environ 15 % des élu-es au revenu imposable. NOTE; SI nous aurions suivi et choisi les conseils de la FQM le taux d'augmentation pour toute les petites municipalité aurait été plus de 900\$ pour le maire et de 300\$ pour les conseillers, et ce afin de se rapprocher au taux de 2019. »)

7.5 Suite aux questions de deux citoyens à propos du processus de prise de décision du conseil municipal, une période d'échanges entre le Maire et un des deux citoyens. Ces derniers déplorent le fait que des décisions soient prises lors de ces « comité plénier » (donc à huis clos) sans que les conseillers n'aient à rendre compte publiquement à leurs électeurs de leurs prises de positions au cours des inévitables discussions qui parsèment tout processus décisionnel. Les consensus alors établis entre les conseillers sont ensuite parfois adoptés sans aucune discussion sous forme de propositions formelles en assemblées publiques. Plusieurs décisions et politiques prises en « comités pléniers » ne sont d'ailleurs par la suite jamais adoptées publiquement ni même communiquées aux citoyens. Le Maire (et, par conséquent les conseillers) refuse de tenir compte de cette argumentation et maintient la façon de procéder des membres du conseil.

Liste des sigles utilisés :

AIBR : Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
CABVR: Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu
CCE : Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCL : Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU : Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CLD : Centre local de développement (organisme régional)
COMBEQ : Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec
COVABAR : Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE: Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM : Fédération québécoise des municipalités
GES : Gaz à effet de serre
MADA : Municipalité amie des aînés
MAMH : Ministère des affaires municipales et de l'habitation
MTQ : Ministère du transport du Québec
PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PRIMADA : Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés
SEMECS : Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud
(Usine de biométhanisation des résidus organiques)
SQ : Sûreté du Québec

SSI : Service de sécurité et incendies (organisme municipal)

PIIA : Plan d'intégration et d'implantation architecturale

TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec